

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGLETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

Délib. n°2022-048 : Aménagement du bourg de Troisgots - convention technique et financière avec le département de la Manche

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Troisgots, le Département de la Manche s'engage à rembourser à la commune le coût du renouvellement de la couche de roulement sur l'emprise des RD 159 et RD 396 affectées par les travaux.

Pour ce faire, le Département propose de conclure une convention technique et financière pour le financement, la réalisation et l'entretien des travaux sur les voies départementales concernées.

Le montant remboursé s'élève à **40 723,78 €**.

M. Alain EUDES précise qu'habituellement, le Département de la Manche réalise lui-même les travaux de renouvellement de la couche de roulement. Cette solution, qui suppose un minimum d'anticipation, n'a pas été retenue dans le cadre du chantier de Troisgots. C'est donc la commune qui a réalisé l'enrobé et se fera rembourser par le Département pour cette prestation.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver les termes de la convention technique et financière avec le Département de la Manche dans le cadre des travaux du bourg de Troisgots ;**
- **Autoriser le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.**

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 050-200063592-20220519-DELIB2022_048-AI

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

